



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage , Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electronics, Simulators and Defence Systems Div.
/Division des systèmes électroniques et des systèmes de simulation et de défense
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Remplacement de l'équipement radar	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7048-160039/B	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client F7048-160039	Date 2018-02-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QF-117-26550	
File No. - N° de dossier 117qf.F7048-160039	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-03-12	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Deck, Cindy	Buyer Id - Id de l'acheteur 117qf
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-4557 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7048-160039 /B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7048-160039

Amd. No. - N° de la modif.
005
File No. - N° du dossier
117qf. F7048-160039

Buyer ID - Id de l'acheteur
117qf
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La modification n° 005 de l'invitation à soumissionner vise à répondre aux questions suivantes de l'industrie :

Question n° 20 :

Comme les plans des sites ne sont pas disponibles et qu'il n'est pas possible d'effectuer des levés préliminaires avant l'octroi du contrat :

- a) Veuillez confirmer que les émetteurs-récepteurs et les pointeurs qui doivent être installés dans l'abri/le bâtiment, notamment le système de climatisation, l'ASC et le système d'alimentation, ne font pas partie de la portée des travaux de l'entrepreneur.
- b) Veuillez préciser la longueur estimée du trajet du guide d'ondes, de l'antenne jusqu'aux émetteurs-récepteurs concernés, pour chaque site.

Réponse n° 20 :

- a) C'est exact.
- b) La longueur du guide d'ondes peut être calculée avec la formule suivante : hauteur de l'antenne au-dessus du sol (AGL) + 15 mètres. Pour connaître la hauteur AGL de chaque site, voir l'annexe C – Systèmes radars, EBT 3.8.1 (tableau 3-4).

Question n° 21 :

Conformément à l'annexe A – Tableau des prix 1, point 4, on doit fournir le prix d'un émetteur-récepteur redondant pour chaque modèle proposé pour le laboratoire d'essai de la GCC. Pour le laboratoire d'essai et le Collège de la GCC, veuillez préciser le nombre d'antennes comprises dans le prix : seulement une antenne ou l'ensemble complet de chaque type d'antenne proposé.

Réponse n° 21 :

Voir l'annexe B, EDT, appendice B (liste des produits livrables), dans « Équipement » > « Système d'antennes » : le laboratoire d'essai de la GCC a besoin d'une (1) antenne et le Collège de la GCC a besoin d'une (1) antenne.

Question n° 22 :

On aura compris que l'installation physique de l'équipement radar doit être effectuée par la GCC. Toutefois, à la section 4.6.4.1 de l'annexe B de l'EDT, on mentionne : « Quarante (40) jours ou plus avant la mise à l'essai de l'interface du système INNAV, l'équipement radar doit être livré et installé par l'entrepreneur dans le laboratoire d'essai de la GCC. »

- a) Veuillez confirmer que les travaux d'installation au laboratoire d'essai de la GCC font partie de la portée des travaux de l'entrepreneur, et que leur coût doit être fourni lors de la phase de soumission.

b) Veuillez confirmer que les travaux d'installation au Collège de la GCC doivent être effectués par la GCC.

Réponse n° 22 :

a) C'est exact. (Annexe B, EDT, 4.6.4)

b) C'est exact. (Annexe B, EDT, 4.6.5)

Question n° 23:

À l'annexe B de l'EDT, on mentionne le nombre estimé de jours pour les différents services de soutien (p. ex., 140 jours dans le cas du service de soutien à l'installation).

Veuillez préciser si la mobilisation du personnel doit être considérée comme étant comprise dans les estimations, ou si elle doit faire l'objet d'un devis à part.

Réponse n° 23 :

Oui. Voir l'annexe B, EDT, annexe A – Détermination des prix, point 44 du tableau 3 et point 44 du tableau 4 :

« Service de soutien à l'installation, EDT, paragraphe 4.6.3, par jour pour les 140 jours inclus dans le prix ferme »

« Le taux journalier ferme pour la main-d'œuvre est imputé en totalité et comprend l'ensemble des coûts de la main-d'œuvre directe, des dépenses générales et administratives, des coûts indirects et des bénéfiques. »

Question n° 24 :

À l'annexe B de l'EDT, section 5.1.3.1, Services de soutien facultatifs, on mentionne :

▪ « L'entrepreneur doit offrir une option de 140 jours supplémentaires de soutien aux services sur le terrain, comme l'indique la section 4.6.9. L'entrepreneur doit proposer un prix pour 200 jours supplémentaires qui soit représentatif du prix des jours supplémentaires pour le soutien aux services sur le terrain. » et À l'annexe A de la RFQ, point 46, pdf-page 29, on mentionne (aux fins d'évaluation) :

▪ « Services de soutien sur le terrain, paragraphe 4.6.9 de l'EDT, tel que défini à l'annexe B, Énoncé des travaux, et dans ses appendices, annexe C – EBT des systèmes radars à semi-conducteurs, annexe D – EBT des extracteurs/pointeurs radars et annexe E – Exigences ITSG-33. » – « Quantité : 100 »

Veuillez préciser si le prix offert doit être le prix pour 200, 140 ou 100 jours supplémentaires optionnels.

Réponse n° 24 :

Services de soutien facultatifs : 140 jours + 200 jours supplémentaires. Aux fins d'évaluation, 100 jours a été défini à l'annexe A – Détermination des prix, point 46 du tableau 3 et point 46 du tableau 4.

Question n° 25 :

Les modalités de livraison sont DDP, mais selon l'annexe A (version anglaise seulement), les droits de douane ne sont pas inclus dans le prix. Veuillez préciser si les droits de douane doivent être inclus dans le prix ou non.

Réponse n° 25 :

Les droits de douane sont inclus dans le prix. Cette erreur sera corrigée en modifiant la version anglaise de la demande de propositions.

Question n° 26 :

Concernant la CUA 4001 (2015-04-01), veuillez confirmer ce qui suit :

- a) En ce qui concerne la section 7, que la documentation sur le matériel doit être fournie en anglais seulement, tandis que le Canada conserve le droit de la traduire ou de la faire traduire pour son usage personnel.
- b) En ce qui concerne la section 25, Service de maintenance du matériel, que les points 1.a, 4, 5, 6, 7 et 8 ne s'appliquent pas et qu'ils peuvent être retirés.

Réponse n° 26 :

- a) (Annexe B, appendice C, C.1.Langue) Toutes les publications techniques relatives à l'actif, à son équipement et à ses systèmes doivent être fournies en anglais et en français, lesquelles sont les langues officielles du Canada. Lorsque la documentation originale n'est disponible que dans l'une des langues officielles, le contracteur doit prendre les dispositions nécessaires pour la traduction des documents.
- b) Non, nous confirmons que la section 25, Service de maintenance du matériel, Items 1.a, 4, 5, 6, 7 et 8, CUA 4001 s'appliquent à ce contrat.

Question n° 27 :

Concernant la CUA 4004 (2008-05-12), Services de maintenance et de soutien pour les logiciels sous licence, veuillez confirmer que la section 5, Service de soutien, et la section 6, Frais de soutien et services sur place, ne s'appliquent pas dans le cadre du présent contrat, et qu'elles peuvent être retirées.

Réponse n° 27 :

Non, nous confirmons que la CUA 4004 (2008-05-12), Services de maintenance et de soutien pour les logiciels sous licence, la section 5, Service de soutien, et la section 6, Frais de soutien et services sur place, s'appliquent à ce contrat.

Question 28 :

Concernant l'annexe de la demande de soumissions citée en référence, nous nous interrogeons à propos d'un point de procédure.

Nous comptons incorporer

Plans de gestion (annexe B de l'EDT) :

- PM-01 : Plan de gestion de projet
- PM-03 : Plan de gestion des risques
- CM-01 : Plan de gestion de la configuration

En tant que partie du plan de gestion de projet global, mais pas en tant que documents à part. Est-ce acceptable?

Réponse 28 :

Oui, les documents PM-03 et CM-01 peuvent être incorporés dans le document PM-01, *Plan de gestion de projet*.

Toutes les autres conditions demeurent inchangées.